



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5302014 & FR5312012

« Vallée du Canut »

Compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2015 à Goven

Ordre du jour

- Signatures de charte et projets de contrats Natura 2000
- Retour sur les chantiers participatifs 2015
- Première année de contractualisation de MAEC
- Retour sur le groupe de travail « sentiers » et la création de boucles de randonnée
- Discussion autour de la prochaine lettre d'information Natura 2000
- Remarques / Questions diverses

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles, président du comité de pilotage

Michèle MOTEL, conseillère départementale déléguée à l'éducation populaire

Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine, chef du service Espaces Naturels

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, chargée de mission N2000

Youenn FOULIARD, Département d'Ille-et-Vilaine, apprenti

Philippe GOURRONC, Maire de Goven, président de Vallons de Haute Bretagne communauté

Alain RIMASSON, vice-président de Vallons de Haute Bretagne communauté

Roger MORAZIN, Maire de La Chapelle-Bouëxic, vice-président de Vallons de Haute Bretagne communauté

Jean-Pierre KERGOURLAY, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic

Evelyne LEFEUVRE, maire de Guignen

Loïc LERAY, Conseiller municipal de GUIGNEN

François LE MERLUS, 3^{ème} adjoint de Lassay

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35

Pierre-Yves REBOUX, Pays des Vallons de Vilaine

Thomas LE CAMPION, Groupe Mammalogique Breton

Christine SEITZ, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine

Pierre LEMOINE, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)

Gérard GERAULT, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)

Henri DUMENIL, Association Libre Canut

Robert HOULLIER, Association Libre Canut

Monique VIGNE, Association Le Pont de Pierres

Représentants de l'État

Guy TARDIEU, Sous-préfet de Redon

Jean-Michel PETIT, Sous-préfecture de Redon

Pierre-Jean BERTHELOT, DREAL Bretagne, Chargé de mission « biodiversité »

Terokasy RADIO, DDTM 35, Chargée de Natura 2000

Ouverture de la réunion par Guy TARDIEU, Sous-préfet de Redon.

Les élections cantonales du 22 et 29 mars 2015 ont vu l'élection de nouveaux conseillers départementaux et ont privé le site Natura 2000 « Vallée du Canut » de son président de comité de pilotage, Henri RAULT. Dans ce contexte, le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements a été convoqué avant la réunion plénière du comité de pilotage afin de procéder à l'élection du nouveau président du comité de pilotage.

M. Le sous-préfet de Redon rappelle la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'animation des sites Natura 2000 et la désignation de son président de comité de pilotage et procède à l'appel des représentants des collectivités territoriales. Le quorum est atteint et Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles a été élu président du comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Canut ».

Tour de table

1) Signatures de charte et projets de contrats Natura 2000

Charte Natura 2000 :

Sur le site Natura 2000, une démarche globale de contractualisation de la charte a été engagée avec toutes les communes ayant des propriétés sur le site. Les communes de Bovel et Lassy n'ont pas de propriété dans le site Natura 2000, elles ne sont donc pas concernées par les démarches liées à la charte Natura 2000. Ainsi, des rencontres ont eu lieu depuis la fin 2014 entre les maires de chaque commune, leurs adjoints et les services techniques. La charte a été présentée en réunion du conseil municipal.

Les communes ont donc adhéré à la charte sur les engagements suivants:

- **Goven** - 3 parcelles d'une superficie totale de 10,6ha au lieu-dit la chapelle de l'Hermitage (plus grande surface de lande humide du site Natura 2000 – en mauvais état de conservation) - Signature de la charte en janvier 2015 sur les engagements :

- De portée générale
- S'appliquant aux landes et pelouses
- S'appliquant aux milieux arborés
- S'appliquant aux gîtes à chauves-souris

- **La Chapelle Bouëxic** - 2 parcelles d'une superficie totale de 0,3 ha au lieu-dit la roche aux Fougeroux (landes sèches et boisements de feuillus – en très mauvais état de conservation) - Signature de la charte début février 2015 sur les engagements :

- de portée générale
- S'appliquant aux landes et pelouses
- S'appliquant aux milieux arborés

- **Guignen** – 1 parcelle de 0,1 ha au lieu-dit la Ragotière (prairie humide non d'intérêt communautaire – en mauvais état de conservation : présence de remblais) - Visite de terrain et signature de la charte en juin 2015 sur les engagements :

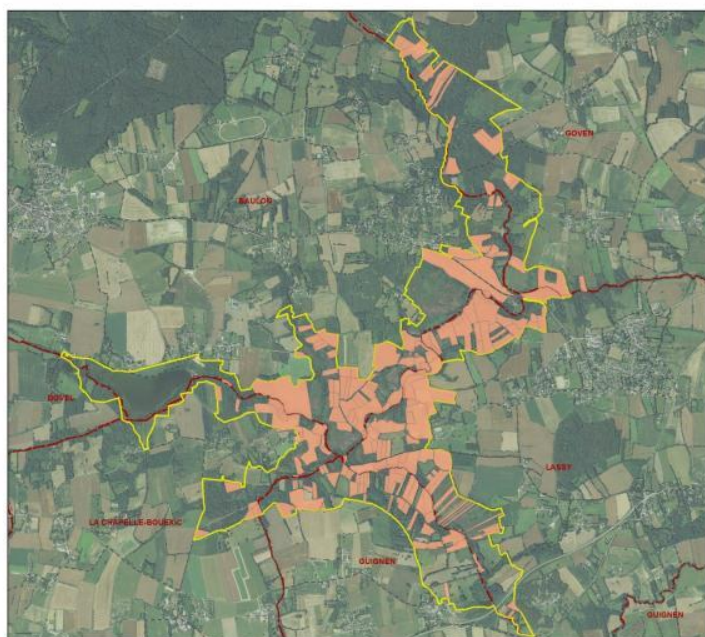
- De portée générale
- S'appliquant aux milieux prairiaux
- S'appliquant aux milieux arborés
- S'appliquant aux milieux aquatiques
-

- **Baulon** – 16 parcelles d'une superficie totale de 20 ha (essentiellement des landes sèches, des pelouses pionnières des affleurements schisteux et des aulnaies-frênaies, pour les habitats communautaires) - Signature en septembre de la charte sur les engagements :

- de portée générale
- S'appliquant aux landes et pelouses
- S'appliquant aux milieux prairiaux
- S'appliquant aux milieux arborés
- S'appliquant aux milieux aquatiques

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en tant que propriétaire de parcelles au titre des Espaces Naturels Sensibles, a également adhéré en août à la charte Natura 2000 « Vallée du Canut ». La totalité des parcelles représentent 150 ha environ et abrite tous les types de milieux présents sur le site Natura 2000. L'adhésion à la charte porte donc sur les engagements :

- de portée générale
- S'appliquant aux landes et pelouses
- S'appliquant aux milieux prairiaux
- S'appliquant aux milieux arborés
- S'appliquant aux milieux aquatiques
- S'appliquant aux gîtes à chauves-souris



Carte des parcelles départementales de la Vallée du Canut

Une rencontre avec les élus de la communauté de communes - Vallons de Haute Bretagne Communauté est à prévoir prochainement afin de présenter la charte Natura 2000 en conseil communautaire. Une visite de terrain est également à prévoir. La parcelle du moulin du Ritoir, d'une superficie de 2ha (landes sèches, pelouses pionnières des affleurements schisteux, aulnaies-frênaies et mégaphorbiaies) est propriété de la communauté de communes.

La démarche de présentation de la charte Natura 2000 est en cours avec les particuliers, et notamment avec les propriétaires de l'étang de Bélouze et les associations locales.

Loïc LERAY s'interroge sur la possibilité pour un propriétaire privé de ne pas adhérer à la charte Natura 2000. Terokasy RADIO précise que pour adhérer à la charte ou s'engager dans un contrat Natura 2000, il faut être titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000. La signature de la charte est indépendante de l'engagement dans un contrat Natura 2000. Marc HERVE ajoute que ces deux démarches contractuelles sont basées sur le volontariat. Il n'y a pas d'obligation d'adhésion. Cependant, la charte peut-être avantageuse pour un particulier puisqu'elle donne droit à l'exonération de la taxe sur les propriétés non bâties.

Convention de gestion et contrats Natura 2000 :

Un contrat Natura 2000 est un projet de plus grande envergure que l'adhésion à la charte puisqu'elle engage le signataire dans la mise en œuvre d'actions de restauration ou d'entretien de parcelles. Cette démarche nécessite une réflexion plus importante ainsi qu'un travail de concertation auprès des élus. De même que pour l'adhésion à la charte Natura 2000, une démarche a été engagée en parallèle pour proposer aux communes ayant des propriétés dans le site Natura 2000 de déléguer la gestion de ces parcelles dans le cas où elles ne souhaiteraient pas porter elles-mêmes de contrats Natura 2000. La convention permettrait de déléguer la gestion de ces parcelles à la régie départementale en charge de l'entretien des espaces naturels sensibles. Ce serait donc au

Département d'Ille-et-Vilaine de porter le contrat Natura 2000 sur ces nouvelles parcelles communales. Dans tous les cas, les services techniques et les élus des communes seront associés lors de la réalisation des travaux.

Ainsi, les communes de Guignen, Baulon et la Chapelle-Bouëxic souhaitent s'engager dans cette démarche. Une convention listant les parcelles engagées, leurs superficies et la nature des travaux à réaliser leur a été présentée. Une délibération des conseils municipaux est à prévoir afin de finaliser les engagements.

La commune de Goven, propriétaire des landes humides de la chapelle de l'Hermitage, souhaiterait éventuellement prendre une part active à la réalisation du contrat Natura 2000 (réalisation des travaux en régie par les services techniques ou par des prestataires extérieurs). La réflexion est en cours. Il convient de chiffrer précisément le montant des travaux et d'évaluer le temps à passer pour le suivi des chantiers pour savoir si la commune s'engage dans le contrat Natura 2000 ou si elle délègue la gestion au Département.

La carte des travaux à réaliser sur ces parcelles figure en annexe.

Terokasy RADIO explique la démarche de validation au niveau régional des contrats Natura 2000. Elle insiste sur le fait de présenter rapidement les dossiers en DDTM afin qu'ils aient une chance d'être acceptés pour un démarrage des travaux à l'automne 2016. Pierre-Jean BERTHELOT ajoute qu'une enveloppe financière régionale est dédiée aux contrats Natura 2000 et que tout dossier sera étudié en détail par la commission régionale.

2) Retour sur les chantiers participatifs 2015

Chantier bénévole du 23 mai 2015 : un premier chantier bénévole a été organisé avec les associations locales (Pont de Pierre et Libre-Canut) afin de limiter le développement de la fougère aigle (espèce envahissante se développant au détriment d'autres espèces de landes). L'opération a eu lieu dans une parcelle privée. Résultat : la fougère a repoussé mais avec moins de vigueur. Il conviendrait de réaliser l'opération plusieurs fois dans l'année et sur plusieurs années pour espérer à terme retrouver des espèces plus typiques des landes.



Chantier bénévole du 3 octobre 2015 : les mêmes associations se sont retrouvées début octobre avec l'aide de la fédération de pêche sur un chantier de restauration du ruisseau de Bélouze. Le cours d'eau ayant repris son talweg (point le plus bas), l'opération a consisté à redonner un profil naturel à travers la recharge en granulat de taille variée. Cela a permis de diversifier les sédiments du lit du ruisseau et de dynamiser les écoulements, afin à terme de restaurer des habitats piscicoles.

Florian GUERINEAU explique que dans les dernières décennies les cours d'eau ont massivement été rectifiés et réaménagés, au détriment des milieux aquatiques. Désormais, l'eau reprend son cours au point le plus bas, ce qui peut amener le cours d'eau à changer de lit. Cela a été le cas pour le ruisseau de Belouze, qui en abandonnant son lit, y a laissé tous les sédiments (roches et petit granulat, support de vie). Les travaux du chantier bénévole vont permettre de redonner au cours d'eau sa fonction d'auto-épuration.

Ruisseau de Bélouze - Avant → Après



3) Première année de contractualisation de MAEC

Un Projet agro-environnemental et climatique est un projet déclinant les mesures agro-environnementales proposées sur un territoire aux exploitants agricoles. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner le changement de pratiques afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement et de maintenir les pratiques favorables à la préservation de l'environnement.

Le territoire de la vallée du Canut est orphelin en termes de structure de bassin versant. Ainsi un projet de PAEC a été déposé en novembre par le syndicat de bassin versant du Meu (bassin versant le plus proche) avec intégration du site Natura 2000 et de deux Espaces Naturels Sensibles : le domaine de Careil et le Vallon de la chambre aux loups. Le PAEC a été validé par la Région et les services de l'État en janvier.

Après recensement des exploitants agricoles sur le site, une plaquette de présentation de la démarche leur a été adressée par courrier et un contact téléphonique a été réalisé pour un tiers des exploitants.

En cette première année de contractualisation, les cahiers des charges de mesures n'étant pas tout à fait fixé au niveau national, seuls deux exploitants, en convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine, se sont engagés. Un agriculteur a contractualisé une MAEC retard de fauche (fauche au 1^{er} juillet) avec absence de fertilisation sur une surface de 6 ha sur l'ENS du domaine de Careil ; et un exploitant de la vallée du Canut s'est engagé sur une surface de 1 ha dans une MAEC « maintien de la richesse floristique ». Cette dernière mesure consiste à réaliser une gestion extensive de la prairie, selon la libre organisation de l'exploitant (fauche ou pâturage aux dates souhaitées, avec ou sans fertilisation), du moment qu'il y a présence d'un certain nombre de plantes fleuries sur la parcelle (sur une liste totale de 20 espèces). Cette mesure est moins bien rémunérée mais laisse plus de liberté d'organisation du travail pour l'exploitant.

4) Retour sur le groupe de travail « sentiers » et la création de boucles de randonnée

Le groupe de travail « sentiers » s'est réuni en mars 2015. Afin de correspondre aux propositions d'actions prioritaires du Docob – à savoir, la canalisation des flux de randonneurs, VTTistes, cavaliers, etc. et la préservation de certains secteurs, il est paru opportun de créer deux à trois boucles de randonnée et de ne communiquer que sur ces sentiers ouverts. Ceci dans le but de canaliser le public sur ces secteurs.

Les boucles de randonnée empruntent les sentiers validés en comité de pilotage en 2013 durant la phase d'élaboration du document d'objectifs.

Le groupe de travail a donc défini deux boucles de randonnée (voir carte en annexe) : le circuit des trois vallées (départ du bourg de Baulon) et le circuit des landes (départ de Lassy – circuit déjà existant et présenté dans le guide de randonnée du Pays des Vallons de Vilaine).

En ce qui concerne le balisage, le blanc est conservé pour le circuit des landes et le jaune est proposé pour la boucle de Baulon. Une communication spécifique sera mise en place pour expliquer la fermeture de certains sentiers.

Roger MORAZIN souhaite savoir s'il était possible de rajouter une boucle de randonnée sur la partie sud de la Vallée du Canut, sur le territoire de la Chapelle Bouëxic. Armelle ANDRIEU confirme que le sujet a été abordé lors du groupe de travail en mars dernier et qu'une nouvelle réunion pourrait être prévue pour étudier la question. Michel LERAY confirme que la commune de Guignen souhaiterait s'associer au projet. Marc HERVE propose de rassembler un groupe de travail complémentaire à ce sujet avant la fin de l'année.

Christine SEITZ alerte le comité de pilotage sur le fait que du débalisage "volontaire" des circuits équestres Equibreizh a été constaté en septembre dans la Vallée du Canut. Les bénévoles de l'AACIV se sont mobilisés avec les équipes techniques du Département pour permettre un balisage homogène et visible des circuits référencés à la pratique équestre. Or, des balises ont été arrachées des poteaux sur un secteur, rendant la pratique équestre dangereuse. Thibaut GABORIT confirme que cet acte de vandalisme doit être condamné. Le Département d'Ille-et-Vilaine étudie la meilleure solution à y apporter.

5) Discussion autour de la prochaine lettre d'information Natura 2000

Selon le souhait du comité de pilotage, une lettre d'information sur le site Natura 2000 de la vallée du Canut sera rédigée tous les ans et distribuée dans tous les foyers des six communes concernées. Pour la lettre 2015, il est prévu d'inclure un dossier « où en est-on ? » pour présenter les chartes, contrats Natura 2000 ou autres actions menées sur le site (études, chantiers bénévoles, etc.), ainsi qu'une présentation d'un ou plusieurs acteurs locaux engagés dans la démarche Natura 2000 dans une rubrique « la parole à... ». Il est proposé d'afficher le témoignage d'un exploitant agricole engagé dans une MAEC.

La lettre d'information paraîtra en fin d'année 2015.

6) Remarques / Questions diverses

Armelle ANDRIEU témoigne de la verbalisation par l'ONCFS au mois de mai de 2 personnes circulant à moto sur la vallée du Canut. Par le bouche à oreille, cela a permis de limiter considérablement la fréquentation des véhicules à moteur sur le site. Jean-Pierre KERGOURLAY s'interroge sur la possibilité de transmettre aux communes un arrêté type réglementant la circulation d'engins motorisés. Il souhaiterait faire paraître un article à ce sujet dans le journal communal. Thibaut GABORIT confirme que le service Espace Naturel peut transmettre à la demande des communes qui le souhaitent un projet d'arrêté de police utilisé sur les sentiers inscrits au PDIPR.

Monique VIGNE alerte le comité de pilotage sur les articles parus dans Ouest-France en mai dernier sur le déroulement du trail de la vallée du Canut. En effet, les articles laissent entendre que « la démarche Natura 2000 a empêché le bon déroulement de la course », le débalisage du circuit constaté pendant la course n'ayant pas trouvé d'explications.

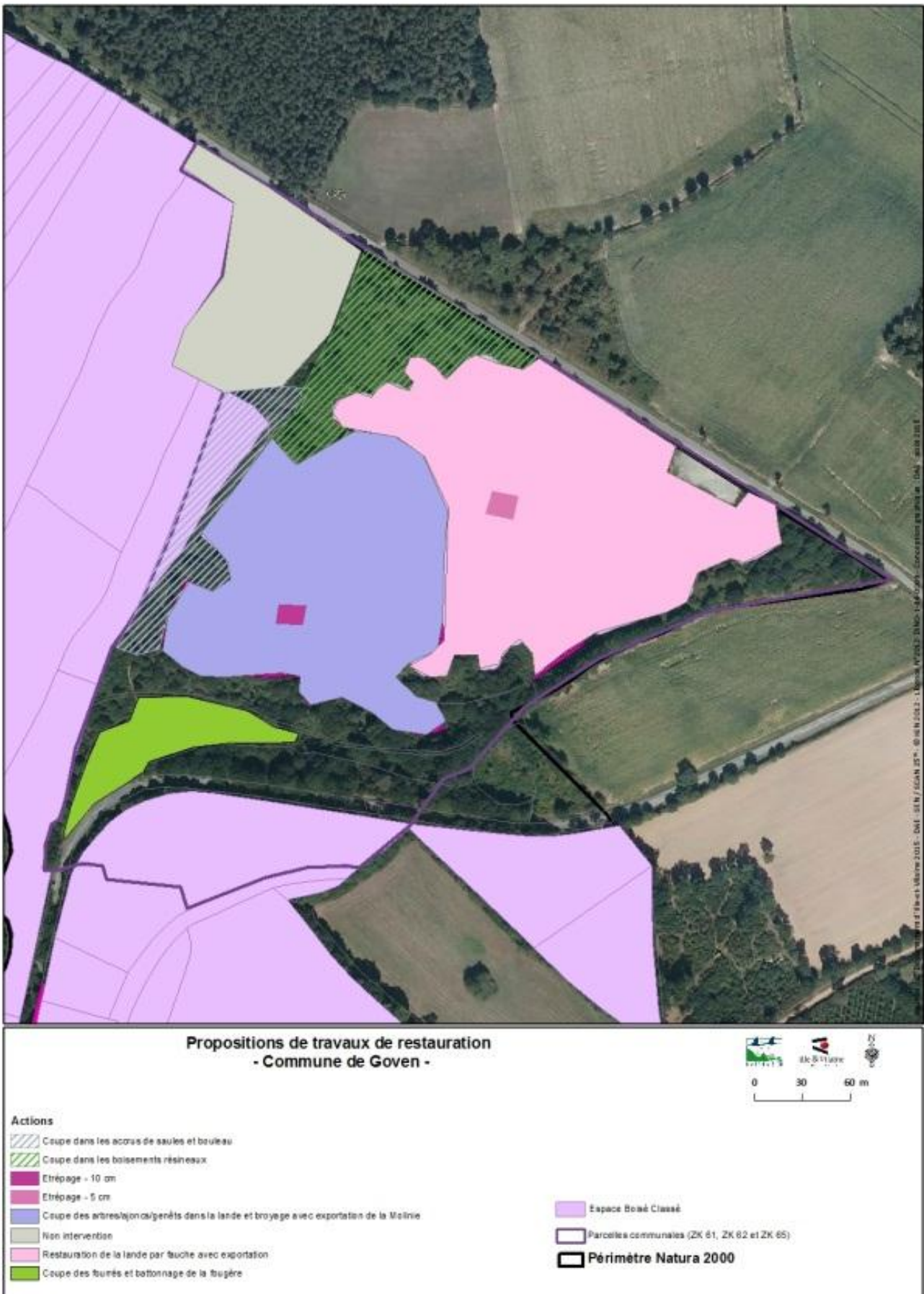
Armelle ANDRIEU explique que l'organisateur avait été contacté par la préfecture fin 2014 pour demander à changer la date de la course. En effet, étant prévue au mois de mai, en pleine période de nidification des oiseaux des landes, permettre la course dans la vallée aurait induit de forts dérangements pour la faune. L'organisateur étant dans l'impossibilité de déplacer la date, c'est le circuit qui a été modifié. C'est la procédure habituelle des évaluations des incidences Natura 2000. Elle précise bien que c'est la DDTM qui instruit les dossiers de demande d'évaluation des incidences et non pas la structure animatrice Natura 2000 (ici le Département d'Ille-et-Vilaine). Or, durant la course, des actes de vandalismes ont eu lieu : du débalisage du circuit a été effectué et aucun responsable n'a été identifié.

Le comité de pilotage propose de réexpliquer la procédure d'évaluation des incidences dans la prochaine lettre d'information Natura 2000.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Marc HERVE remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Annexe 1 : propositions d'actions de restauration de la lande de la chapelle de l'Hermitage



**Proposition de boucles de randonnée pédestre - Vallée du Canut
- Groupe de travail du 10 mars 2015 -**

